



Blessure dans la rue en chantier devant chez nous

Par **latarge**, le **09/05/2011** à **14:58**

Bonjour, mon époux part au travail à 4 heures du matin. La route devant notre maison est en chantier car une société est en train d'effectuer les travaux de voirie, notamment l'enrobé. Comme nous ne pouvons pas nous garer devant chez nous, nous nous garons un peu plus loin. Mon mari s'est blessé au niveau des testicules en marchant dans la nuit pour aller à la voiture par une barre de ferail non protégée, plantée dans le sol. Il a été recousu aux urgences et un arrêt de trois jours. Est-ce que la société est fautive. Est-ce que je peux porter plainte. Je vous remercie.

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **15:02**

Tout dépend de la configuration des lieux

Par **Virgule17**, le **09/05/2011** à **20:58**

la question est de savoir qui a commandé les travaux pour savoir qui est responsable... de plus pour pouvoir engager la responsabilité de quiconque il va falloir prouver les circonstances de l'accident; pas évident. Bon courage